

DECRET N°

2025/535

DU

28 NOV 2025

portant nomination du Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale (APN).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2019/172 du 05 avril 2019 portant réorganisation de l'Autorité Portuaire Nationale ;
- Vu** le décret n° 2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n° 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques,

DECREE :

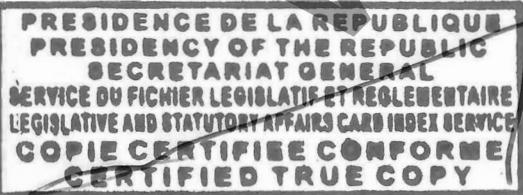
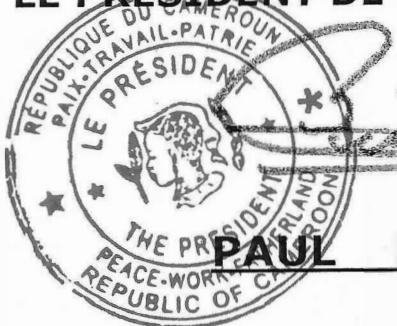
Article 1^{er}. - Monsieur **TSANGA MBA Willie** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale (APN).

Article 2. - L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3. - Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le

28 NOV 2025

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,****PAUL BIYA**